



## Pour l'abandon des postes à profil ! Soutien à toutes les mobilisations !

Depuis plusieurs années, les postes à profil se multiplient. A géométrie variable en fonction des départements, ce sont par endroits les directions qui sont profilées, à d'autres certains postes de l'Education prioritaire, les postes spécialisés, UPE2A, CPC...

Le SNUDI-FO défend le principe des mutations au barème et s'est toujours opposé aux postes à profil qui remettent en cause l'égalité de traitement des personnels et ouvrent la voie à la cooptation, au « copinage ».

Avec la loi de transformation de la Fonction publique, les postes à profil prennent un caractère encore aggravé puisque les CAPD, instances de représentation des personnels, ne seront plus consultées pour le mouvement. Les candidats sur postes à profil pourront donc recevoir un avis défavorable sans que la hiérarchie n'ait de compte à rendre aux personnels. Seul un recours individuel, avec l'aide du syndicat, pourra être envisagé.

Alors que les opérations du mouvement s'organisent, le SNUDI-FO est saisi dans de nombreux départements par une recrudescence des postes à profil qui s'étendent à de nouveaux champs.

Outre l'attaque portée contre le droit à mutation, ces postes à profil s'accompagnent parfois de « fiches de postes » spécifiques, qui visent à remettre en cause le statut et à engager les personnels dans une logique contractuelle avec obligation de résultat. C'est notamment le cas pour certaines directions d'école mais aussi pour les CP et CE1 « dédoublés » profilés en REP et REP+, ce qui contrevient par ailleurs au décret 89-122 du 24 février 1989 qui reconnaît le directeur, après avis du conseil des maîtres, comme étant décisionnaire quant à l'organisation pédagogique de l'école.

Ces mesures suscitent le rejet des personnels qui, avec leurs organisations syndicales, décident d'initiatives pour s'y opposer et revendiquent l'abandon des postes à profils :

- Ainsi, en Gironde, un rassemblement pour les ouvertures de postes et l'abandon des mesures de profilage a été organisé devant le rectorat de Bordeaux le 10 mars dernier par le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU et la CGT Educ'action.
- Dans le Rhône, une pétition SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'action, SUD Education exige l'abandon du profilage des postes de direction en REP, en REP+ et/ou totalement déchargés.
- En Haute-Garonne, les enseignants de CP et CE1 en REP et REP+ ont reçu un procès-verbal de requalification de leur poste ouvrant la voie au profilage, au contrôle accru des pratiques, à la remise en cause de la liberté pédagogique. Les collègues concernés se sont réunis et se sont positionnés contre cette mesure. Un appel à la grève SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ'action et SUD Education est lancé le vendredi 26 mars.
- En Seine-Saint-Denis, alors que la circulaire mouvement, accompagnée de la circulaire « postes spécifiques » est déjà sortie, la DSDEN sort de son chapeau un nouveau profilage : les directions sur des écoles en cité éducative. Cela représente 131 directions profilées (sur 950 écoles environ) pour lequel le poste est neutralisé. Cerise sur le gâteau, les collègues qui obtiennent un accord sur ce type de poste voient tous leurs vœux annulés. Autrement dit, quand on s'engage dans ce processus, les droits à mutation sont supprimés. Le SNUDI FO va proposer une expression commune aux autres organisations syndicales.

Au plan national, un communiqué intersyndical SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, CGT Educ'action, SUD Education revendique l'abandon des postes à profil.

Le SNUDI-FO soutient toutes ces mobilisations et réaffirme sa revendication d'abandon de tous les postes à profil, d'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et de retour à un mouvement au barème, avec un contrôle exercé par les personnels via leurs représentants.

*Montreuil, le 23 mars 2021*